

Villers-lès-Nancy, le 10 mai 2019

A Mesdames et Messieurs les arbitres du District Meurthe et Moselle

PARTIE ADMINISTRATIVE

Par la présente, nous vous informons que la date limite de renouvellement des arbitres en activité est fixée pour la saison 2019 / 2020 au 31 AOÛT 2019.

**Tout dossier incomplet et envoyé hors délai ne sera pas retenu.
Dans ce cas, l'arbitre ne représentera pas son club pour la saison 2019 / 2020.**

Néanmoins, nous vous demandons de ne pas attendre cette date afin que les rencontres de début de saison soient au maximum couvertes.

C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons de **LIRE INTEGRALEMENT** ce document qui vous indiquera la marche à suivre (partie administrative). Nous vous conseillons de conserver ce mail.

PROCEDURE RELATIVE AUX DOSSIERS DE RENOUVELLEMENT DES ARBITRES
→ A FAIRE DANS L'ORDRE INDIQUE (avant le 31 Août 2019 – date limite)

1^{ère} ETAPE :

- **IMPRIMEZ** le document « Demande de Licence » par extraction à partir de FootClubs
- **COMPLETEZ-le**
- **RAPPROCHEZ**-vous de votre club pour l'envoi par FOOTCLUBS en format JPG
- A partir de DEBUT JUIN 2019

2^{ème} ETAPE :

- **ENVOYEZ** par courrier votre dossier médical à :

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL
Commission Départementale Médicale
BP 40060
54601 VILLERS LES NANCY CEDEX

ou par courriel à secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr

- **ENVOYEZ par courriel** le questionnaire de désignation qui conditionne vos désignations à :

secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr

PRECISIONS : pour les Arbitres Indépendants n'ayant pas accès à FOOTCLUBS, merci d'envoyer l'ensemble à :

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL
Commission Départementale du Statut de l'Arbitre
BP 40060
54601 VILLERS LES NANCY CEDEX

Cordialement